



# Tour



## CDC SUD-GIRONDE



saint  
macaire



SAUTERNES



# SAMEDI 2 MARS 2024

FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
de CYCLISME  
NOUVELLE-AQUITAINE



# LE MOT DU PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNE DU SUD GIRONDE



RÉGION  
**Nouvelle-  
Aquitaine**

**Le Sud Gironde se met en selle !**

Voici déjà venue la seconde édition du Tour cycliste de la Communauté des communes du Sud Gironde. En 2023, cette nouvelle épreuve a connu un très beau succès sportif et populaire. Elle a notamment permis de mettre en lumière les magnifiques atouts de notre territoire et de marquer notre soutien à toutes les communes impactées par les terribles incendies de l'été 2022.

A titre personnel, je ne peux également que me réjouir de voir ainsi célébrée la petite reine dont on a vu la popularité l'été dernier lors du passage à Langon et en Sud Gironde du Tour de France. Le vélo est symbole de santé, de mobilité douce, de lien social. Il sera toujours le bienvenu sur nos routes et nos pistes.

Belle course à tous et un grand merci aux organisateurs bénévoles sans lesquels de tels événements n'existeraient pas.

Jérôme GUILLEM  
Président de la CDC SUD-GIRONDE  
Maire de LANGON  
Conseiller Régional NOUVELLE-AQUITAINE



VILLE DE LANGON  
Nature Culture Proximité



# LE MOT DU MAIRE DE LA COMMUNE DÉPART



saint.  
macaire

Le samedi 2 mars à Saint Macaire aura lieu le départ fictif du tour cycliste de la CDC Sud Gironde . Nous sommes très heureux d'accueillir cette superbe course de vélo sur la commune. Cette épreuve va permettre aux sportifs et au public de découvrir le territoire de la CDC. Elle est co-organisée par un club emblématique de Saint Macaire, le Guidon Macarien, et par des élus du territoire. Cette année encore, ils vont nous permettre de vivre un très beau moment de sport qui symbolise un trait d'union entre les deux rives de la Garonne et les communes du territoire. L'arrivée et la remise des prix se fera à Sauternes. Tout au long du parcours, nous vous attendons nombreux aux bords des routes pour soutenir les coureurs et profitez de ce moment festif.

Cédric GERBEAU  
Maire de SAINT-MACAIRE



# LE MOT DU MAIRE DE LA COMMUNE ARRIVÉE



## SAUTERNES

« Sauternes ville patrimoniale, tant d'un point de vue viticole que bâtementaire, on le savait !!!  
Sauternes ville festive et de culture, on le savait aussi.  
Sauternes, ville sportive, on le savait peut-être moins.  
Le sport en général et le cyclisme en particulier ont toutes leurs places dans notre si chère cité de Sauternes.  
Déjà mise en avant par le Tour de France dont notre commune a notamment accueilli le départ d'une étape en 1997, site principal depuis près de 20 ans de la désormais célèbre randonnée VTT « La Raisin d'Or », Sauternes se verra à nouveau honorée par « la petite reine » en cette année 2024 en recevant le 2 mars prochain l'arrivée du tour cycliste de notre CDC Sud Gironde...  
Félicitons-nous de cette très belle initiative que l'on doit à l'énergie de quelques élus communautaires et à l'engagement de toutes les communes de notre territoire.  
En espérant que le beau temps sera avec les coureurs !!! »

Yann MAROT  
Maire de SAUTERNES



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DU CYCLISME  
NOUVELLE-AQUITAINE



saint  
macaire



SAUTERNES



Communauté de  
Communes du  
SUD GIRONDE



# OFFICIELS

- **DIRECTION DE L'EPREUVE**

Président : Gérald LABBE

Responsable Sécurité: Vincent DEDIEU

Responsable signaleurs: Guy ROUET

- **SERVICE MEDICAL**

Médecin : Dr Lionel GRANGEON

Association Premiers Secours : SAMA

- **COMPÉTITION**

Speakers : Patrick BALANGER

Radio-Tour :

Liaison radio : Régis CHASSAGNEVIROL

Dépannage neutre :

- **COLLÈGE DES COMMISSAIRES**

Président du Jury : Didier TIFFON

Titulaires: Gérard BOISSAVY

Alain VANDAL

Commissaire moto :Isabelle PUJOS

Juge à l'arrivée :Sandrine EYMARD



# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 1. ORGANISATION

Le Tour de la CDC du SUD-GIRONDE est organisé par le club du Guidon Macarien sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme.

L'épreuve se dispute le samedi 2 mars 2024 dans le Comité Nouvelle Aquitaine FFC.

## ARTICLE 2. TYPE D'ÉPREUVE ET PARTICIPATION

Le Tour de la CDC du SUD-GIRONDE est réservé aux coureurs des catégories OPEN, ACCESS et U19. Elle est inscrite au calendrier du comité Régional de Cyclisme de Nouvelle Aquitaine, classée 1.24.2.

## ARTICLE 3. PERMANENCE

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes, ou les coureurs pour les individuels, se fait à la permanence de départ :

- Samedi 2 mars 2024 à partir de 12h15 à la salle ..... à St Macaire (33)
- Une réunion des directeurs sportifs sera organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC, en présence des membres du Collège des arbitres, elle est fixée à 13h00 et aura lieu à la salle ..... à St Macaire (33).
- Salle municipale du Sauternes : Retour des dossards.

## ARTICLE 4. RADIO ET VÉHICULE D'ASSISTANCE

La fréquence des radios vous sera communiquée le jour de l'épreuve.

Le dépannage neutre sera assuré à l'aide de 1 voiture. Les voitures clubs seront autorisées à partir de 4 coureurs. L'ordre des voitures d'équipe sera défini lors de la réunion des directeurs sportifs, par tirage au sort.

## ARTICLE 5. DÉLAIS

Tout coureur isolé, pointé à plus de 10 minutes du peloton principal, devra respecter le code de la route.

## ARTICLE 6. LA SIGNALISATION

La signalisation du parcours est matérialisée par des flèches horizontales et verticales blanches.

## ARTICLE 7. CLASSEMENTS ANNEXES

Les classements suivants seront établis :

## Classement Meilleur Grimpeur :

Le classement Meilleur Grimpeur est disputé sur l'ensemble de 3 côtes retenus pour ce classement.

- 4, 2 et 1 points seront attribués aux trois premiers coureurs.

Trois Meilleurs Grimpeurs figurent à ce classement :

MG 1	CÔTE DES GILETS	KM 91,5
MG 2	CÔTE DE SAUTERNES	KM 115,4
MG 3	CÔTE DE SAUTERNES	KM 121,2

Les côtes sont signalées par un panneau 500m en amont et un panneau plus une ligne au sommet.

En cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de victoire dans les sprints des côtes, puis du classement de l'épreuve.

Pour avoir droit aux prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.

## Classement Meilleur Sprinteur:

Le classement du Meilleur Sprinteur s'obtient par l'addition des points attribués au passage de chaque sprint intermédiaire comptant pour ce classement.

Quatre Meilleurs Sprinteurs figurent à ce classement :

MS 1	BALIZAC (terrain de Tennis)	KM 18,6
MS 2	LE TUZAN(Bourg)	KM 45,3
MS 3	BOURIDEYS (Mairie)	KM 66,3
MS 4	PRECHAC (Entée commune)	KM 86,8

Les Meilleurs Sprinteurs sont signalés par un panneau 500m en amont et un panneau plus une ligne sur le lieu du sprint. Le nombre de points attribués à chacun des 4 Meilleurs Sprinters est le suivant : 4, 2 et 1 points aux trois premiers coureurs.

En cas d'égalité, il sera tenu compte du nombre de victoire dans les sprints, puis du classement de l'épreuve.

Pour avoir droit aux prix du classement général final, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve.

## Classement Meilleur Jeune :

Ce classement sera attribué au 1er coureur U19, soit 17 et 18 ans dans l'année, du classement d'arrivée.

## Classement du Combiné :

Ce classement sera attribué par addition des places du Meilleur Grimpeur, du Meilleur Sprinteur et du classement de l'épreuve. Celui qui aura le total le moins important sera déclaré vainqueur.

## Sprint KM 37 :

La Communauté de communes étant composée de 37 communes un sprint sera disputé au km 37,9.



# RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

## ARTICLE 8. SERVICE MÉDICAL

Les soins médicaux en course seront assurés par le service médical mis en place par l'organisateur et cela à partir du moment où les coureurs pénètrent dans l'enceinte du contrôle de départ jusqu'au moment où ils quittent celle de l'arrivée.

## ARTICLE 9. DÉPART.

Le départ fictif sera donné à 13h35 au pied des remparts de Saint Macaire au niveau des plaines de la Garonne. Les coureurs seront neutralisés jusqu'au kilomètre 0 où le départ officiel sera donné lancé.

## ARTICLE 10. CONTRÔLE ANTI-DOPAGE

Les organisateurs se conformeront à la réglementation antidopage du règlement FFC, le contrôle aura lieu à la Mairie de Sauternes.

## ARTICLE 11. PENALITES

Le barème des pénalités applicable est celui prévu par le règlement de la FFC.

## ARTICLE 12. ZONE VERTES, DÉLESTAGE DES DÉCHETS

Aucun véhicule de l'échelon course ne peut se délester de déchets en les jetant sur la chaussée ou dans les bas-côtés sous peine d'exclusion du pilote.

Pour Les coureurs, le délestage des déchets doit se dérouler de la manière suivante :

- De préférence auprès des véhicules de leur équipe.
- Dans la zone de délestage de déchets dites « Zone verte »

La « Zone verte » sera matérialisée par des panneaux suivants aux kilomètres 47,8 et 100

## ARTICLE 13. PROTOCOLE

Les coureurs suivants sont attendus au protocole, en tenue de cycliste aux couleurs de l'équipe avec laquelle ils sont engagés pour l'épreuve :

- Les 3 premiers coureurs du Tour de la CDC du SUD-GIRONDE
- Le vainqueur du Meilleur Grimpeur
- Le vainqueur de Meilleur Sprinteur
- Le vainqueur du Combiné
- Le premier U19
- Le Vainqueur du KM 37

## ARTICLE 14. PRIX

Les prix suivants sont attribués aux vingt premiers coureurs classés :

1er	96 €	11ème	9 €
2ème	76 €	12ème	8 €
3ème	61 €	13ème	8 €
4ème	50 €	14ème	8 €
5ème	40 €	15ème	6 €
6ème	35 €	16ème	6 €
7ème	35 €	17ème	6 €
8ème	27 €	18ème	5 €
9ème	23 €	19ème	5 €
10ème	15 €	20ème	5 €

### Meilleur Grimpeur

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	50 €
2ème	30 €
3ème	20 €

### Meilleur Sprinteur

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	50 €
2ème	30 €
3ème	20 €

### Meilleur Jeune U19

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	50 €
2ème	30 €
3ème	20 €

### OPEN 2

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	38 €
2ème	23 €
3ème	15 €

### OPEN 3

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	26 €
2ème	18 €
3ème	9 €

### ACCESS

Les prix suivants sont attribués aux trois premiers coureurs classés:

1er	15 €
2ème	9 €
3ème	6 €

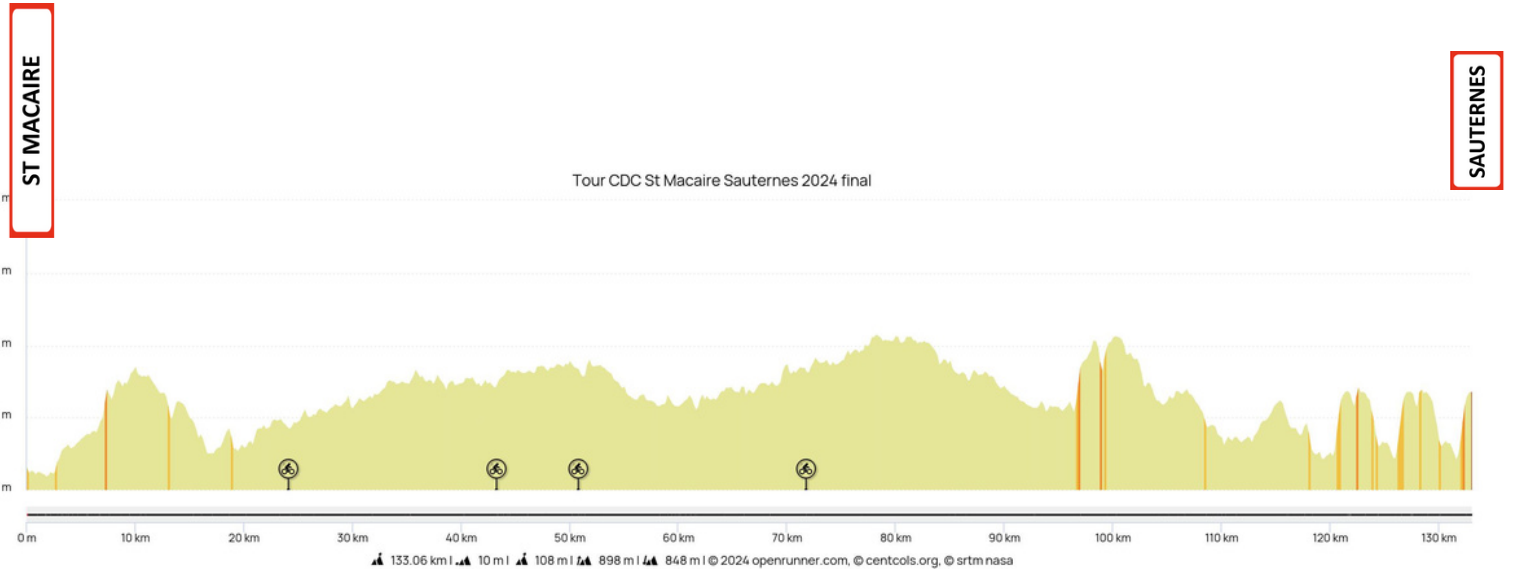
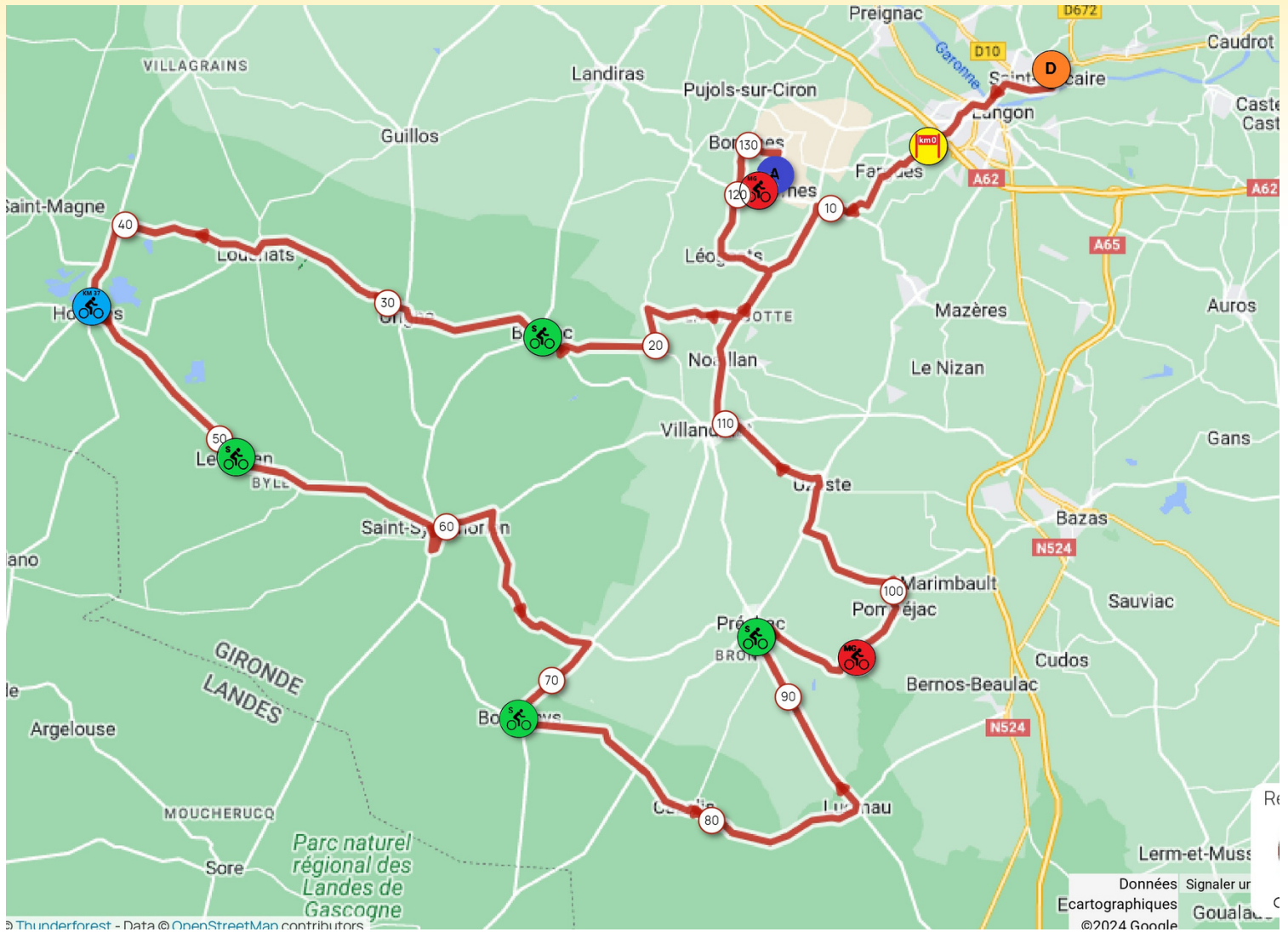
Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 976 euros.

# ITINÉRAIRE-HORAIRE

TOUR CDC SUD-GIRONDE		Horaires de passage		
		Vitesse Moyenne en km/h		
KM	ITINÉRAIRE	44,00	42,00	40,00
-5,5	Départ Fictif ST MACAIRE	13:35:00	13:35:00	13:35:00
-5,4	A Droite Chemin du Port ST MACAIRE	13:35:12	13:35:12	13:35:12
-4,9	Chemin de Canevelle ST MACAIRE	13:36:12	13:36:12	13:36:12
4,3	Chemin du Viaduc ST MACAIRE	13:54:36	13:54:36	13:54:36
-3,7	A gauche Rond Point D1113	13:38:36	13:38:36	13:38:36
-2,6	A droite D1113 Rond Point d'Aquitaine LANGON	13:40:48	13:40:48	13:40:48
-2,2	A gauche Avenue Saint Julien TOULENNE	13:41:36	13:41:36	13:41:36
-1,6	A gauche Rue des Pins Fracs TOULENNE	13:42:48	13:42:48	13:42:48
-1,3	Tout droit Rond Point TOULENNE	13:43:24	13:43:24	13:43:24
-0,8	Tout droit D8 Route de Villandraut TOULENNE	13:44:24	13:44:24	13:44:24
0	Départ réel D8	13:46:00	13:46:00	13:46:00
1,2	A Gauche D8e3 FARGUES	13:48:24	13:48:24	13:48:24
1,9	A gauche D125E2 FARGUES	13:49:48	13:49:48	13:49:48
3,9	A Droite D125 SAUTERNES	13:53:48	13:53:48	13:53:48
5	A gauche D8 direction VILLANDRAUT	13:56:00	13:56:00	13:56:00
9,8	A droite Route du Prat La Saubotte	13:59:22	14:00:00	14:00:42
13,1	A droite D114 direction VILLANDRAUT	14:03:52	14:04:43	14:05:39
14,4	A droite D221 direction BALIZAC	14:05:38	14:06:34	14:07:36
17,8	A droite D110 Pinot direction BALIZAC	14:10:16	14:11:26	14:12:42
18,6	MS Terrain de Tennis BALIZAC	14:11:22	14:12:34	14:13:54
18,7	Croisement D110/D11 tout droit direction ORIGINE	14:11:30	14:12:43	14:14:03
23,6	A gauche D110 direction LOUCHATS	14:18:11	14:19:43	14:21:24
29,4	A gauche D110 direction LOUCHATS	14:26:05	14:28:00	14:30:06
29,8	A droite D110E6 Direction ST MAGNE	14:26:38	14:28:34	14:30:42
34,6	A gauche D651 direction HOSTENS	14:33:11	14:35:26	14:37:54
37,9	KM 37 Stade HOSTENS	14:37:41	14:40:09	14:42:51
38,2	A gauche D3 direction ST SYMPHORIEN	14:38:05	14:40:34	14:43:18
45,3	MS LE TUZAN	14:47:46	14:50:43	14:53:57
52,75	A droite D220 dans bourg de ST SYMPHORIEN	14:57:56	15:01:21	15:05:08
53,5	A gauche D220E5	14:58:57	15:02:26	15:06:15
54,7	Prendre D3 direction ST LEGER DE BALSON	15:00:35	15:04:09	15:08:03
56,2	A droite D222 Direction PRECHAC	15:02:38	15:06:17	15:10:18
58,8	Villemega ST LEGER	15:06:11	15:10:00	15:14:12
62,7	A droite D8 direction BOURIDEYS	15:11:30	15:15:34	15:20:03
66,3	MS Mairie BOURIDEYS	15:16:25	15:20:43	15:25:27
66,5	A gauche D115 direction CAZALIS	15:16:41	15:21:00	15:25:45
71,2	SOUIS Tout droit D115 direction CAZALIS	15:23:05	15:27:43	15:32:48
73,7	CAZALIS D115 Direction LUCMAU	15:26:30	15:31:17	15:36:33
79,9	LUCMAU à gauche D114 direction PRECHAC	15:34:57	15:40:09	15:45:51
86,8	MS Entrée PRECHAC	15:44:22	15:50:00	15:56:12
87,2	PRECHAC à droite D9 direction POMPEJAC	15:44:55	15:50:34	15:56:48
91,5	Côte des Gilet POMPEJAC	15:50:46	15:56:43	16:03:15
93,9	POMPEJAC	15:54:03	16:00:09	16:06:51
94,8	A droite D9E4 direction LABARDIN	15:55:16	16:01:26	16:08:12
98,7	A droite D222 direction UZESTE	16:00:35	16:07:00	16:14:03
100,4	UZESTE à gauche D110 direction VILLANDRAUT	16:02:55	16:09:26	16:16:36
104,1	A gauche D3 direction VILLANDRAUT	16:07:57	16:14:43	16:22:09
104,8	VILLANDRAUT à droite D8 direction NOAILLAN	12:38:00	12:38:00	12:33:00
105,5	Zone verte dechet sortie VILLANDRAUT	12:38:00	12:38:00	12:33:00
107	NOAILLAN	12:39:00	12:39:00	12:34:00
108,6	LA SAUBOTTE	16:14:05	16:21:09	16:28:54
110,5	A gauche route de Penacheyre direction LEOGEATS	16:16:41	16:23:51	16:31:45
112,1	LEOGEATS à gauche D8E5	16:18:52	16:26:09	16:34:09
112,8	A droite Route de Bommes	16:19:49	16:27:09	16:35:12
114,7	A droite D125 direction SAUTERNES	16:22:25	16:29:51	16:38:03
115,4	Côte de SAUTERNES 1er Passage	16:23:22	16:30:51	16:39:06
116	1er Passage sur la Ligne d'arrivée	16:24:11	16:31:43	16:40:00
116,1	A droite place de la Marie	16:24:19	16:31:51	16:40:09
116,3	D125e1 Rue Principale	16:24:35	16:32:09	16:40:27
117,7	A Haut de Bommes prendre à gauche Direction BOMMES	16:26:30	16:34:09	16:42:33
118,9	BOMMES à gauche direction SAUTERNES Route de la Carrasse	16:28:08	16:35:51	16:44:21
120,5	A gauche D125 direction SAUTERNES	16:30:19	16:38:09	16:46:45
121,2	Côte de SAUTERNES 2ème Passage	16:31:16	16:39:09	16:47:48
121,8	2ème Passage sur la Ligne d'arrivée	16:32:05	16:40:00	16:48:42
121,9	A droite place de la Marie	16:32:14	16:40:09	16:48:51
122,1	D125e1 Rue Principale	16:32:30	16:40:26	16:49:09
123,5	A Haut de Bommes prendre à gauche Direction BOMMES	16:34:25	16:42:26	16:51:15
124,6	BOMMES à gauche direction SAUTERNES Route de la Carrasse	16:35:55	16:44:00	16:52:54
126,2	A gauche D125 direction SAUTERNES	16:38:05	16:46:17	16:55:18
126,9	Côte de SAUTERNES 3ème Passage	16:39:03	16:47:17	16:56:21
127,5	ARRIVEE SAUTERNES	16:39:52	16:48:09	16:57:15



# PARCOURS



# ACCÈS ET DÉPART

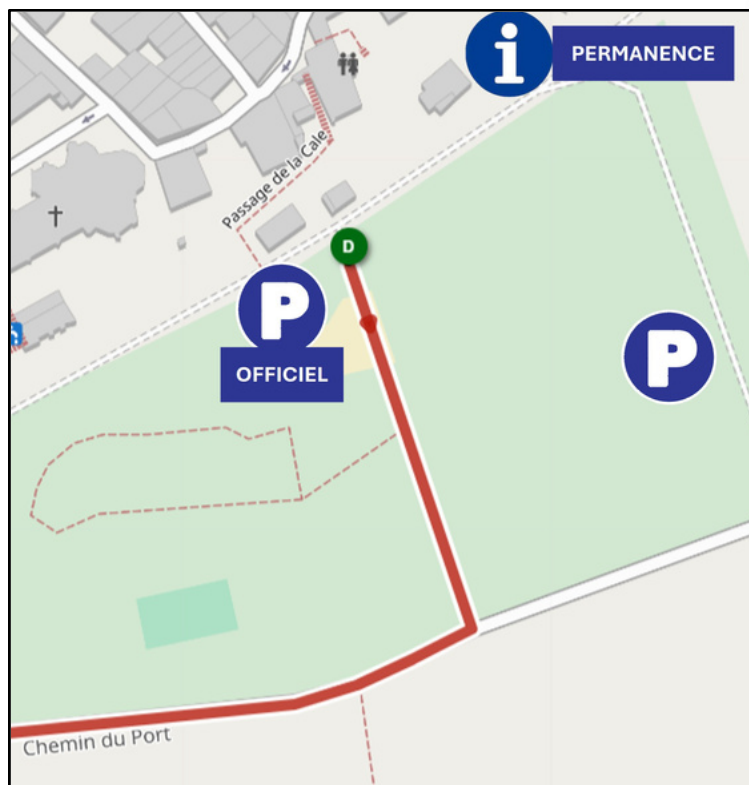
Rassemblement de départ:

Au pied des Remparts sur la Plaine de la Garonne

Appel: à 13H15 aux Remparts

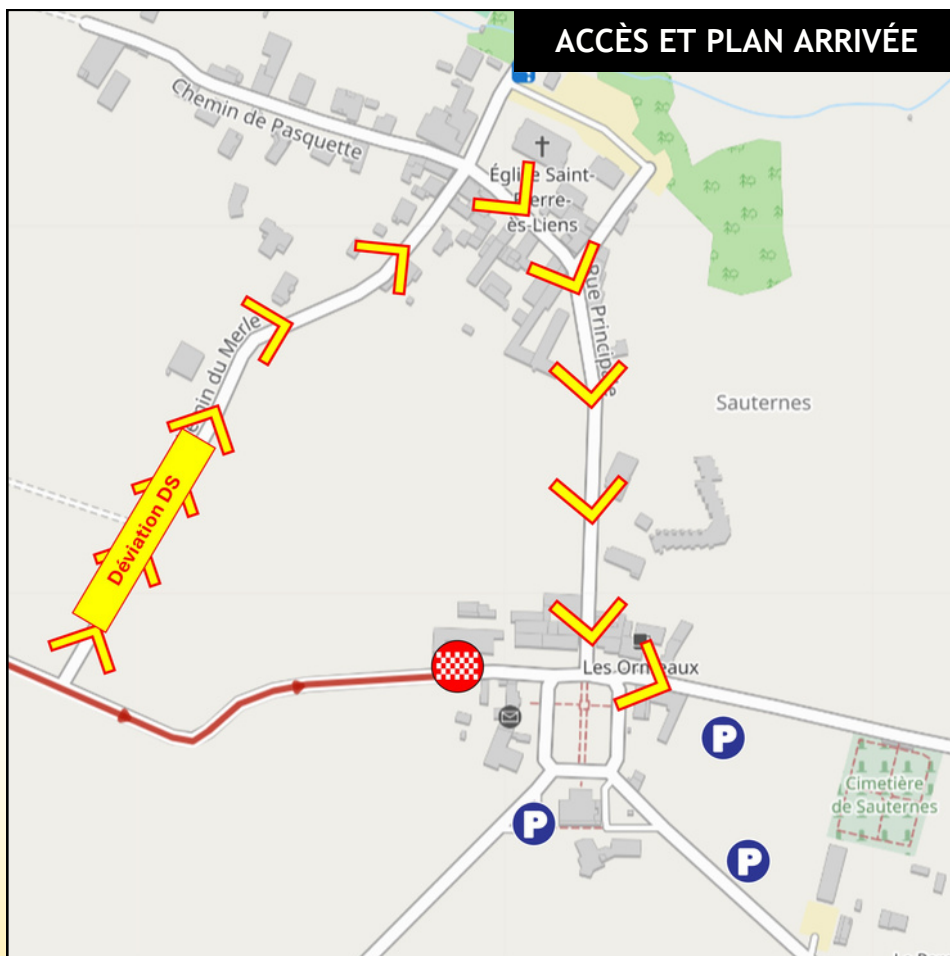
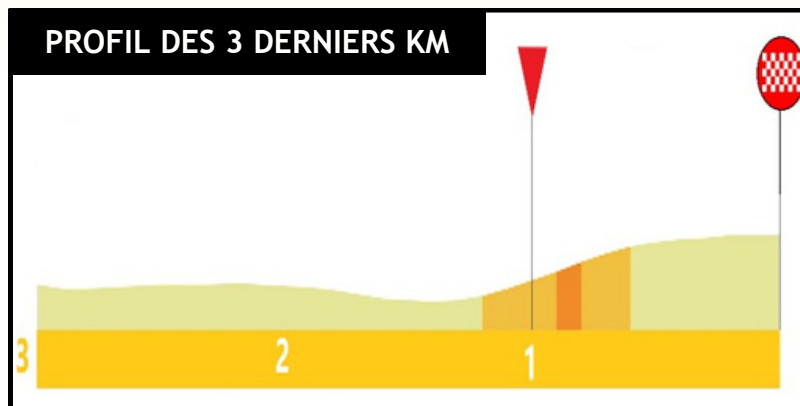
Départ fictif : à 13h35 Plaine de la Garonne, chemin des Canevelles, Chemin du Viaduc, D1113

Départ réel: Syndicat Mixte du Sauternais





# DERNIERS KILOMÈTRES ET ARRIVÉE



# INFOS ET LIEUX PRATIQUES

## Le service médical



Hôpitaux en cas d'urgence : 15 ou 112

### LANGON

Centre hospitalier Sud Gironde  
1 Rue Paul Langevin 33210 LANGON  
05 56 76 57 57

### LA RÉOLE

Centre hospitalier Sud Gironde  
37 Chemin de la Ronde 33190 LA RÉOLE  
05 56 76 57 57

## Le service cycle

### LANGON

Culture Vélo  
20 Rue Paul Langevin 33210 LANGON  
05 56 76 85 20





# PARTENAIRES MAILLOTS

## VAINQUEUR DE L'ÉPREUVE



**FRANCE  
PARE-BRISE**

Une marque de Saint-Gobain  
Grégory **MUNARIZ**  
ZI Dumès (à côté de Gifi)  
LANGON ☎ 05 56 63 05 83

## MEILLEUR GRIMPEUR



**Cazes**



BERGERAC - LANGON - MARMANDE

## MEILLEUR SPRINTÉUR



## CLASSEMENT DU COMBINÉ



## CLASSEMENT MEILLEUR JEUNE U19



## SPRINT KM 37



# AUTRES PARTENAIRES



MAISON du  
SAUTERNES



SAUTERNES BARSAC

CRÉATEURS D'ARÔMES



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME  
NOUVELLE-AQUITAINE



saint  
macaire



SAUTERNES

Communauté de  
Communes du  
SUD GIRONDE

